Examen au cas par cas – document d’urbanisme

Élaboration et Procédures D’ÉVOLUTION

| *Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l’examen au cas par cas de votre projet de document d’urbanisme telles que mentionnées à l’article R104-30 du code de l’urbanisme. Il peut être utilisé pour l’ensemble des procédures concernées par l’examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.*  *En application de l’article R122-18 II du code de l’environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.*  ***Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l’autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d’évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d’OAP,…), à transmettre en annexe.***  *Les liens Internet sont donnés à titre indicatif* |
| --- |

# Intitulé de votre projet et son état d’avancement

| 1.1 Renseignements généraux | |
| --- | --- |
| Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ? | Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ? |
| *Précisez l’intitulé précis de la procédure engagée :*  *–  PLU ou carte communale ?*  *–  élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?* | Révision allégée n°1 du Plan Local d’Urbanisme de RONTALON (69) |

| 1.2 En cas d’élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi : | |
| --- | --- |
| Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ? | / |
| De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l’arrêt de votre projet ? | / |

# Coordonnées

| 2.1 Identification de la personne publique responsable | |
| --- | --- |
| Qui est la personne publique responsable ? | Monsieur Christian FROMONT, maire de Rontalon |
| Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ? | Mairie de Rontalon  14, Place de l’Eglise – 69 510 RONTALON  Tel : 04 78 48 92 64  E-mail : [mairie.rontalon@cc-paysmornantais.fr](mailto:mairie.rontalon@cc-paysmornantais.fr) |

| NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d’une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet. |
| --- |

# Caractéristiques générales de votre projet

| 3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ? | | |
| --- | --- | --- |
| **Oui** | ~~Non~~ | *Si oui, indiquez la date d’approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours*  *Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours*  Commune couverte par le SCOT de l’Ouest Lyonnais, approuvé le 2 février 2011 et en cours de révision (projet de SCOT arrêté le 10 Juillet 2019). |

| 3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ? | | |
| --- | --- | --- |
| **Oui** | ~~Non~~ | *Si oui, précisez sa date d’approbation et s’il a fait l’objet ou non d’une évaluation environnementale*  *Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d’urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et* ***joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)***  La commune est actuellement couverte par un PLU, approuvé le 26 octobre 2015.  Il n’a pas fait l’objet d’une évaluation environnementale.  Une procédure de modification est menée en parallèle et fait également l’objet d’un cas par cas.  La révision allégée porte sur l’adaptation du périmètre de la zone à urbaniser à vocation d’habitat 1AUb aux Grandes Bruyères, sans augmentation de sa surface. |

| 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ? | |
| --- | --- |
| Au dernier recensement général, quel est le nombre d’habitants (données INSEE) ? | 1 176 habitants (2015) |
| Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ? | 1 267 hectares |
| Dans le cadre d’une procédure d’évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ? | La zone 1AUb concernée représente une superficie totale de 3 325 m², mais n’est modifiée qu’en partie, pour une **superficie modifiée de 0,02 hectare.**  **Aussi, au total :**   * La zone urbaine à vocation d’habitat UB augmenter de 0,01 hectare * La zone à urbaniser à vocation d’habitat 1AUb est réduite de 0,02 hectare * La zone naturelle N augmente de 0,01 hectare. |
| Si le territoire dispose déjà d’un document d’urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.  ***Annexe à joindre****: document graphique du plan en vigueur ou du projet* | *Indiquez les données en surface ou en pourcentage*   |  |  |  | | --- | --- | --- | | Zone | Surface (ha) | % | | U | 26,92 | 2,13 | | AU | 2,19 | 0,17 | | A | 784,82 | 62,10 | | N | 449,86 | 35,60 | | Total | 1 263,79 | 100% | |

| 3.4 Quelles sont les grandes orientations d’aménagement de votre document d’urbanisme ? |
| --- |
| *Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l’organe délibérant de l’EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d’évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)* |
| Le Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU approuvé en 2015 est organisé en 4 axes, fixant un cap pour le développement de la commune. Chaque axe présente un ensemble d’orientations :  **AXE 1 – Poursuivre un développement urbain modéré et progressif et s’inscrire dans le concept de village densifié**   * Maîtriser la dynamique démographique : ralentir le rythme de croissance démographique pour préserver le cadre rural de la commune et assurer un rythme de construction pour répondre aux besoins de la population rontalonnaise et aux nouveaux arrivants * Prioriser l’aménagement du bâti existant : réfléchir à des opérations de renouvellement urbain en centre bourg et permettre des possibilités de changement de destination dans les hameaux et écarts, en fonction de critères précis. * Organiser le développement sur le bourg : concentrer le développement urbain sur le bourg et préserver l’identité des hameaux, privilégier un développement en comblement de dents creuses, prévoir des possibilités d’extension pour le futur, proposer un développement modéré, dans une logique de modération de la consommation de l’espace et de lutte contre l’étalement urbain. * Diversifier la typologie du parc de logements.   **AXE 2 – Conforter la position de centralité du Bourg**   * Renforcer le pôle commercial de la commune * Favoriser l’accueil d’artisans * Prévoir le développement du pôle d’équipements * Mettre en valeur le pôle de loisirs * Préserver ou créer des espaces de jeux et de rencontre * Accompagner le développement du centre bourg par un offre de stationnement satisfaisante   **AXE 3 – Maintenir un cadre de vie rural / villageois**   * Conserver l’identité des hameaux * Préserver la silhouette du bourg * Conserver un cadre de vie villageois * Aménager les entrées de bourg * Améliorer les déplacements sur le territoire * Proposer un réseau de modes doux alternatif à la voiture * Assurer une bonne qualité de service public   **AXE 4 – Préserver et mettre en valeur la richesse naturelle et agricole du territoire**   * Préserver la dynamique agricole du territoire : permettre l’accueil de nouvelles exploitations, favoriser et maintenir la vocation agricole des hameaux, et préserver les terres à vocation agricole * Conserver les principaux espaces boisés du territoire * Préserver une zone tampon le long des cours d’eau * Mettre en valeur le petit patrimoine et le patrimoine naturel * Prendre en compte les risques et les nuisances du territoire * Développer un tourisme vert s’appuyant sur cette richesse naturelle * Mettre en valeur les points de vue remarquables de la commune   Le projet de révision allégée n°1 concerne l’axe 1 « poursuivre un développement urbaine modéré et progressif et s’inscrire dans le concept de village densifié ». Toutefois, il s’agit uniquement d’une nouvelle délimitation de la zone 1AUb, sans modification du nombre de logements et de la densité, ce qui ne modifie en rien les orientations du PADD sur cette thématique.  Par ailleurs, ce projet concerne également l’axe 2 « conforter la position de centralité du Bourg », avec la création d’un pôle d’équipements secondaire, une aire de loisirs de proximité sur le secteur des Grandes Bruyères, ainsi que la création de stationnements, projets qui ne sont pas remis en cause par ce projet de révision allégée du PLU. |

| 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s’inscrit-il ? |
| --- |
| ***Annexe à joindre****: délibération engageant la procédure* |
| Par exemple :de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d’équipements publics ou autre selon la nature de votre projetde manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d’évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l’urbanisation de certains secteurs, réduction d’une zone agricole, d’une zone naturelle, d’un espace boisé classé ou autre, création d’une UTN, autre (précisez notamment l’objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ? Le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Rontalon porte sur la redélimitation de la zone à urbaniser à vocation d’habitat 1AUb, sur le secteur des Grandes Bruyères, pour l’adapter à la réalité du terrain et à la topographie.  Il est précisé que les orientations du PLU restent inchangées en terme de superficie constructible, de création de logements, de densité. Il s’agit uniquement de réajuster la limite de cette zone constructible pour faciliter une opération d’aménagement d’ensemble.  **Cette procédure a été prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Octobre 2019.** |

| 3.6 Votre projet concerne-t-il la création d’une Unité touristique nouvelle (UTN) ? | | |
| --- | --- | --- |
| ~~Oui~~ | **Non** | *Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l’article R122-8 du code de l’urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher crée)* |

| 3.7 Votre projet est-il en lien avec d’autres procédures ? | | | |
| --- | --- | --- | --- |
|  | oui | non | Le cas échéant, précisez : |

| Sera-t-il soumis à d’autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) : |  | X | Par exemple : *avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l’article L122-2 du code de l’urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.*  Absence d’avis de la CDPENAF du fait de la présence du SCOT de l’Ouest Lyonnais.  Examen conjoint des personnes publiques associées. |
| --- | --- | --- | --- |
| Fera-t-il l’objet d’une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? | X |  | Par exemple **:** *procédure d'AVAP, zonage d’assainissement ou pluvial, etc ?*  Avec la procédure de modification du PLU qui est en cours et menée en parallèle et qui fait l’objet d’une demande au cas par cas simultanément. |

| 3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par… | | | |
| --- | --- | --- | --- |
|  | oui | non | Le cas échéant, précisez |
| Les dispositions de la [loi Montagne](http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map1;i=zone_mont.zone_mont;l=fr) ?  <http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270> | X |  | Commune régie partiellement par la loi montagne |
| Les dispositions de la [loi Littoral](http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/liste-des-communes-class-es-en-loi-littoral) concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ?  <http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/>  *Sélection du zonage « Loi Littoral »* |  | X |  |
| Un (ou plusieurs) schéma directeur d’aménagement et de gestion des eaux ([SDAGE](http://www.gesteau.eaufrance.fr/)) ou schéma d’aménagement et de gestion des eaux ([SAGE](http://www.gesteau.eaufrance.fr/)) ?  <http://www.gesteau.eaufrance.fr/> | X |  | Le Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion de l’Eau (SDAGE) Rhône Méditerranée Corse, approuvé le 3 Décembre 2015 pour la période 2016-2021 |
| Autres :  Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional… | X |  | Communauté de communes du Pays Mornantais (COPAMO) |

| 3.9 Dans le cadre d’une procédure d’évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone |
| --- |
| La procédure de révision allégée n°1 porte sur le secteur des Grandes Bruyères à proximité du Bourg, avec la redélimitation de la zone 1AUb. |

# Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l’environnement et la santé humaine

| 4.1 Présentation de votre projet | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| À quel type de commune appartenez-vous ?Sélectionnez dans la liste ci-contre | | | | ~~Commune de centralité urbaine~~  * *~~Commune péri-urbaine de première couronne~~* * *~~Commune péri-urbaine éloignée~~* * *~~Pôle de vie au sein d’un espace péri-urbain~~* * *~~Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural~~* * *Commune rurale 🡪* ***considéré comme étant « un village à niveau de services à conforter » dans le projet de SCOT arrêté*** * *Autre : …. (précisez)* | | |
| 4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez : | | | | | | |
| Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d’habitants ?  <http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp> | | | | Une croissance démographique régulière depuis 1975.  Une augmentation de la population sur les 10 dernières années, avec 1 117 habitants en 2008 et 1 176 habitants en 2016, soit une hausse de 59 habitants, représentant 5,28 % et une hausse annuelle de 0,66 %.  Le projet ne permet aucune augmentation de logements (même une réduction au vu de la réduction de la zone constructible) et donc d’habitants mais uniquement une nouvelle délimitation de la zone à urbaniser à vocation d’habitat. | | |
| Combien d’habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d’accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?  Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ? | | | | *Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune*  Le projet ne permet aucun logement supplémentaire, il s’agit uniquement d’une nouvelle délimitation de la zone, et même une diminution de la superficie et donc du nombre de logements, en conservant la même densité de 20 logements à l’hectare. | | |
| Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?  [http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp](http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.aspFiche%20insee) | | | | / | | |
| Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul. | | | | *Rétention foncière = pourcentage de l’espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché*  / | | |
| Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d’ouvrir à l’urbanisation ? | | | | Aucune nouvelle surface à urbaniser. | | |
| Quelle sera la surface moyenne par logement ? | | | | / | | |
| Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l’enjeu de consommation d’espace ?  Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre | | | | | | |
| *Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l’état d’avancement de votre projet :*  *1. les secteurs potentiellement ouverts à l’urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension*  *2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs*  *3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant*  *4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d’ouverture à l’urbanisation*  *5. les objectifs de densité*  *6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d’une UTN*  La révision allégée concerne ainsi une modification du zonage et de l’orientation d’aménagement et de programmation existante sur la zone du fait de sa nouvelle délimitation, sans en changer la densité et le nombre de logements créés (superficie de 3 130 m², densité de 20 logements à l’hectare, minimum de 6 logements). | | | | | | |
| 4.1.2 Si votre projet permet l’implantation d’activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez : | | | | | | |
| Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ? | | | | / | | |
| Quelle est la surface des zones d’activités prévues ?  S’agit-il d’implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l’urbanisation ? | | | | / | | |
| S’il existe déjà une ou des zones d’activités sur votre territoire :   * quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? * quel est leur taux d’occupation ? | | | | / | | |
| S’il existe déjà une ou des zones d’activités à l’échelle de l’intercommunalité et du SCoT:   * quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? * quel est leur taux d’occupation ? | | | | / | | |
| Votre projet permet-il l’ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s’applique ? | | | | / | | |
| Complétez si nécessaire (ex : projet d’OAP jointe en annexe...) | | | | | | |
|  | | | | | | |
| 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers | | | | |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?  *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales* | Oui | Non | | Si oui, quels sont les enjeux identifiés ? |
| Des espaces agricoles ? |  | X | | *Si oui, précisez le type d’agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et*  *indiquez si ces terres font l’objet d’un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC…).*  *Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l’objet d’un diagnostic agricole, joignez-le en annexe* |
| Des espaces boisés ? | X |  | | *Si oui, précisez le type d’espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, … ?)*  La nouvelle délimitation se réalise sur un secteur de friche. |
| Dans le cadre d’une procédure d’évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d’un document d’urbanisme existant ? | X |  | | *Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l’article L151-23 ou de l’article L151-19 du code de l’urbanisme, …)*  Le projet engendre la modification de la zone naturelle, mais permet une augmentation de la superficie de la zone naturelle pour 0,01 hectare.  La commune est concernée par des périmètres PENAP, mais le secteur concerné par la procédure se situe hors PENAP. |
| Complétez si nécessaire | | | | |
|  | | | | |

| 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité | | | |
| --- | --- | --- | --- |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?* | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Une zone [Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)](http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeSites) à proximité ?  <http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map> |  | X | *Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi.*  *Si vous avez déjà réalisé une évaluation d’incidences Natura 2000, joingnz-la en annexe.* |
| Un parc naturel national ou régional ? |  | X |  |
| Une réserve naturelle nationale ? |  | X |  |
| Un espace naturel sensible ? |  | X |  |
| Une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?  <http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map> |  | X |  |
| Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?  <http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map> |  | X |  |
| Une ou des zones humides ayant fait l’objet d’une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ? |  | X | / |
| Un ou des cours d’eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?  <https://www.eaurmc.fr/>  <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html>  <http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html> |  | X |  |
| Complétez si nécessaire | | | |
|  | | | |

| 4.4 Continuités écologiques | | | |
| --- | --- | --- | --- |
| Y a-t-il eu à l’échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d’urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ? | Oui | Non | *Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?*  Il existe des secteurs fonctionnels composés des espaces boisés : boisements des hauts versants de la vallée du Cartelier en parties Sud et Ouest de la commune et le bois du Grand Bacha en Nord. Les cours d’eau et zones humides constituent la trame bleue. Des trames vertes sont présentes entre ces espaces fonctionnels.  Le projet de SCOT arrêté fait état des enjeux environnementaux suivants sur la commune de Rontalon :    Le projet ne touche aucune zone humide, aucun réservoir de biodiversité ni corridor. |
| Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?  <http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map> | *Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles*  La cartographie des trames vertes et trames bleues du SRCE identifie à l’échelle de la commune les ruisseaux du Cartelier et de l’Artilla comme trame bleue d’intérêt écologique à préserver. Le reste du territoire est en zone perméable plus ou moins forte.  Le projet de révision allégée ne concerne aucun de ces secteurs. | | |

| 4.5 Paysage, patrimoine bâti | | | |
| --- | --- | --- | --- |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales* | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Site classé ou projet de site classé ?  <http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map> |  | X |  |
| Site inscrit ou projet de site inscrit ?  <http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map> |  | X |  |
| Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ? |  | X |  |
| Éléments majeurs du patrimoine ?  <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/> |  | X | *Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial* |
| Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage… ? |  | X | Le projet ne concerne aucun point de vue et panorama à préserver. |
| Complétez si nécessaire | | | |
|  | | | |

| 4.6 Ressource en eau | | | |
| --- | --- | --- | --- |
| ***Captages*** | | | |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d’un captage d’eau destiné à l’alimentation humaine ? |  | X |  |
| Autres captages prioritaires ? |  | X |  |
| ***Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales*** | | | |
| Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ? | X |  | Aucune modification n’est apportée par la présente procédure. La gestion de l’eau potable est conférée au syndicat des eaux des monts du lyonnais été de la basse vallée du Gier pour les hameaux et au syndicat des eaux de la région Millery Mornant pour le bourg. |
| Le système d’assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?  <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/> | X |  | Aucune modification n’est apportée par la présente procédure. Les eaux du Bourg sont traitées par une station d’épuration de type boues activées qui fonctionne correctement. |
| Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire? | X |  | Un schéma directeur des eaux pluviales est élaboré par le SMAGGA. |
| Complétez si nécessaire | | | |
|  | | | |

| 4.7 Sols et sous-sol | | | |
| --- | --- | --- | --- |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?* | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ?  <http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php> |  | X |  |
| Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ?  <http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=> |  | X | La procédure ne concerne pas ce point. |
| Carrières et/ou projets de création ou d’extension de carrières ? |  | X |  |
| Complétez si nécessaire | | | |
|  | | | |

| 4.8 Risques et nuisances | | | |
| --- | --- | --- | --- |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales* | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Risques ou aléas naturels ? | X |  | *Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité…*  La commune est concernée par les risques suivants (Dossier Départemental des Risques) :   * Inondation * Mouvement de terrain * Sismique niveau 2 * Retrait gonflement d’argiles   Le secteur concerné n’est concerné que par le risque sismique. |
| Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d’élaboration ? | X |  | La commune est concernée par le Plan de Prévention du Risque d’Inondation (PPRI) du Garon approuvé le 11 Juin 2015.  Le PPRNI ne concerne pas le secteur sur lequel porte la révision allégée du PLU. |
| Nuisances ? |  | X | *Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives* |
| Plan d’exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ? |  | X |  |
| Complétez si nécessaire | | | |
|  | | | |

| 4.9 Air, énergie, climat | | | |
| --- | --- | --- | --- |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales* | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire | X |  | *Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...*  La commune est desservie par une ligne de transport à la demande pour rejoindre les villes de Saint Martin-en-Haut, Mornant ou Givors.  La gare ferroviaire la plus proche est située à Brignais (13 Km) |
| Plan de protection de l’atmosphère (PPA) ? |  | X |  |
| Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l’air et de l’énergie (SRCAE) ?  Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ? |  | X |  |
| Projet éolien ou de parc photovoltaïque ? |  | X |  |
| Complétez si nécessaire | | | |
|  | | | |

# Annexes (rappel)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l’autorité environnementale de comprendre votre projet et d’évaluer les enjeux environnementaux qu’il constitue et/ou doit prendre en compte :**  **– pour les cas d’élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l’urbanisation ;**  **– pour les procédures d’évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)** | | |
| Coordonnées de la personne à contacter | Annexe 1 ci-jointe |  |
| Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi | Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l’organe délibérant de l’EPCI |  |
| Si le territoire est actuellement couvert par un document d’urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur |  |
| Une version du projet de règlement graphique en cours d’élaboration |  |
| Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU | Le projet de dossier envisagé pour la réunion d’examen conjoint |  |
| Pour tous | Délibération prescrivant la procédure |  |
| Pour les procédures d’évolution | Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS  Projet de règlement AVANT/APRÈS  Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, …) |  |
| Pour tous | Cartographie du PADD  Autres (OAP, ...) |  |

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| **6. Signature du demandeur (personne publique responsable)** | |
| **Date : 22 octobre 2020**  **Lieu : Rontalon** | Le Maire,  Christian FROMONT |

# ANNEXE 1 Contacts

| Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossierVous indiquerez ici les coordonnées d’une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet. | |
| --- | --- |
| Contact au service technique ou du bureau d’étude par exemple | Bureau d’Etudes REALITES  Madame Murielle TORRES |
| Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel | Tél. : 06 25 40 20 56  Mail : murielle.torres@realites-be.fr |

# ANNEXE 2 Dossier de révision allégée du PLU

Ce dossier contient :

* Le rapport de présentation
* La modification de zonage avant et après
* L’orientation d’aménagement modifiée

# ANNEXE 3 Délibération de prescription de la révision sous format allégé

# ANNEXE 4 PADD du PLU approuvé